

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160708-D_2016_8_4-DE 8, place du champ de foire
16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME
Reçu le 21/07/2016 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2016_8_4

L' an deux mille seize , le vendredi 08 juillet à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 01 Juillet 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri -Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUJ Joël, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Présentation du rapport
déléгатaire 2015 AGUR (**
assainissement collectif)

Pouvoirs :

Monsieur REVEREAULT Jean a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Madame SOULET Sandrine,
Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.
Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Considérant le rapport d'activité 2015 du service public de l'assainissement collectif préparé par le déléгатaire du service, AGUR.

Après l'avoir examiné et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2015 de la commune. Celui-ci sera transmis à la Préfecture en même temps que la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/07/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 21 JUIL. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

